



Circulaire

n° 10628

Mardi 15 janvier 2013

Prélèvements et analyses à l'émission de substances dans l'atmosphère

Liste des laboratoires et organismes agréés

ARRÊTÉ DU 28 DÉCEMBRE 2012

> Le Journal officiel du 15 janvier 2013 a publié un arrêté daté du 28 décembre 2012 qui dresse la liste des laboratoires ou organismes agréés pour effectuer en France, Allemagne et Bénélux les prélèvements et analyses à l'émission dans l'atmosphère des substances mentionnées ci-dessous :

Agréments 1a et 1b	: prélèvement (1a) et quantification (1b) des poussières dans une veine gazeuse.
Agrément 2	: prélèvement et analyse des composés organiques volatils totaux.
Agréments 3a et 3b	: prélèvement (3a) et analyse (3b) de mercure (Hg).
Agréments 4a et 4b	: prélèvement (4a) et analyse (4b) d'acide chlorhydrique (HCl).
Agréments 5a et 5b	: prélèvement (5a) et analyse (5b) d'acide fluorhydrique (HF).
Agréments 6a et 6b	: prélèvement (6a) et analyse (6b) de métaux lourds autres que le mercure (arsenic, cadmium, chrome, cobalt, cuivre, manganèse, nickel, plomb, antimoine, thallium, vanadium).
Agrément 7	: prélèvement de dioxines et furannes dans une veine gazeuse (PCDD et PCDF).
Agrément 8	: analyse de la concentration en dioxines et furannes (PCDD et PCDF).
Agréments 9a et 9b	: prélèvement (9a) et analyse (9b) d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).
Agréments 10a et 10b	: prélèvement (10a) et analyse (10b) du dioxyde de soufre (SO ₂).
Agrément 11	: prélèvement et analyse des oxydes d'azote (NO _x).
Agrément 12	: prélèvement et analyse du monoxyde de carbone (CO).
Agrément 13	: prélèvement et analyse de l'oxygène (O ₂).
Agrément 14	: détermination de la vitesse et du débit-volume.
Agrément 15	: prélèvement et détermination de la teneur en vapeur d'eau.
Agrément 16	: prélèvement (a) et analyse (b) de l'ammoniac (NH ₃).

> Figure ci-après le texte de l'arrêté du 28 décembre 2012, qui abroge l'arrêté du 12 juin 2012 précédemment en vigueur.

Responsable de cette publication : Bertrand Guillerat
01 47 16 94 70
bertrand.guillerat@cpdp.org